

# Sécurité

l'affaire de tous

## Quelques règles de sécurité simples à observer

**VOUS VOUS absentez plusieurs jours : que faire ?**

- Afin de prévenir toute fuite, veillez à fermer les robinets d'eau et de gaz.
- Il est recommandé de couper l'électricité (Videz votre réfrigérateur et votre congélateur auparavant !)
- Pour éviter toute intrusion, pensez à fermer les portes et les fenêtres.
- Faites relever régulièrement votre courrier par un proche pour qu'ils ne s'accumulent pas.
- Dans le cas où nous aurions besoin de vous joindre, n'oubliez pas de laisser un numéro de téléphone à un proche ou un voisin.



### Numéros d'urgence gratuits

Numéro unique d'urgence européen

**112**

**15**

SAMU

**17**

POLICE

**18**

POMPIERS

Les téléphones portables étant vendus dans de nombreux pays, les fabricants ont favorisé le 112 : il est en général possible de le composer sans déverrouiller le téléphone. Ce numéro est aussi valable dans les cas d'urgence relevant du 17 (police/gendarmerie), du 15 (SAMU) ou du 18 (sapeurs-pompiers).

# Prévenir les risques

## quelques règles et conseils

### Prévenir les risques électriques

- Pour votre sécurité, n'oubliez pas de couper le courant au niveau du disjoncteur avant toute manipulation de votre installation (y compris pour changer une ampoule !).
- Le bon état de vos prises électriques et des fils de vos appareils électriques est à vérifier régulièrement.
- Votre installation électrique a été réalisée par un professionnel, ne la modifiez pas par vous-même !
- Si vous avez des enfants en bas âge, les cache-prises peuvent se révéler très utiles.
- Une rallonge doit être reliée à un appareil électrique. Si ce n'est pas le cas il est conseillé de la débrancher.
- Les vieux appareils électriques représentent un danger permanent.
- Humidité et électricité ne font pas bon ménage ! Veillez toujours à bien vous sécher les mains avant de manipuler un appareil électrique.
- En cas de problème ou de doute, contactez Logista au 09 69 39 03 01.



### Prévenir les risques d'incendie

**Rappel** • N'oubliez pas de respecter les passages réservés aux véhicules de secours !

#### Bon à savoir

Dans les locaux poubelles, un système de sécurité permet de prévenir tout départ de feu.

Surveillez votre friteuse : elles sont à l'origine d'un tiers des incendies !

Si vous constatez un départ de feu, que ce soit à l'intérieur de votre logement ou dans les parties communes de votre résidence, prévenez immédiatement les pompiers au 18 ou au 112 (via un téléphone portable). En attendant leur arrivée :

- Si vous constatez un départ de feu, essayez de l'éteindre avec un extincteur ou un linge humide.
- Si vous êtes atteint par la fumée, mettez un mouchoir sur votre nez et baissez-vous : l'air est moins irrespirable près du sol.
- Fermez les portes et fenêtres pour éviter tout appel d'air.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Faites sortir toutes les personnes présentes dans votre logement. Si ce n'est pas possible, signalez votre présence à la fenêtre sans l'ouvrir.

#### conseil

Il vous faudra contacter votre assureur sous cinq jours ouvrés et préparer tous les éléments qui pourront prouver la valeur des biens endommagés (photos de vos objets, factures d'achat, garanties...).

#### Les détecteurs de fumée, une obligation pour Norevie



Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) sont désormais obligatoires dans tous les logements. Ils sont conçus pour déclencher une alarme sonore dès les premières fumées. **Ils sont installés par Norevie, mais il vous appartient de vérifier régulièrement leur bon état de fonctionnement.**

En cas de détérioration, vous devrez les remplacer.

### Prévenir les fuites d'eau

- L'étanchéité de vos robinets et le bon fonctionnement de votre chasse d'eau sont à vérifier régulièrement pour éviter toute mauvaise surprise.
- Contrôlez vos appareils ménagers (machine à laver, lave-vaisselle...) ainsi que leurs raccordements.

#### conseil

Pour éviter des régularisations trop importantes concernant vos consommations personnelles d'eau, vérifiez régulièrement votre (vos) compteur(s), afin de détecter d'éventuelles surconsommations ou fuites.

Dans les résidences collectives, les logements disposent d'un système de télérelève, qui permet d'identifier toute consommation anormalement élevée : ainsi, en cas de suspicion de fuite, vous serez averti par SMS ou par courrier.



**Bon à savoir**  
un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau gaspillés chaque jour !

#### Que faire en cas de fuite d'eau ou de dégât des eaux ?

- Coupez l'arrivée d'eau (si la fuite provient des parties communes ou d'un autre logement, prévenez le Centre de Relation Clientèle et le voisin concerné). En cas de dégâts importants nécessitant un pompage, prévenez les pompiers au 18 ou au 112 (via un téléphone portable).
- Coupez l'électricité si votre logement est envahi par l'eau.
- Remplissez un constat amiable de dégât des eaux (à vous procurer auprès de votre assureur) avec l'ensemble des personnes concernées (bailleur, voisins...).
- Contactez votre assureur sous 5 jours ouvrés.
- Contactez Logista au 09 69 39 03 01.

#### Bon à savoir

En cas de fuite, il suffit que 5% du volume de la pièce soit envahi par le gaz pour qu'une explosion puisse être déclenchée !



### Prévenir les risques liés au gaz

- Le bon état et la date de validité des tuyaux souples sont à contrôler régulièrement. Détectez les fuites de gaz à l'eau savonneuse (pas de flamme).
- Les grilles de ventilation vous protègent en cas d'émanations de gaz et vous évitent l'asphyxie. Veillez à ce qu'elles ne soient pas bouchées !
- En cas de fuite, fermez le robinet du gaz, fermez le compteur électrique, ouvrez les fenêtres, prévenez les pompiers, puis prévenez Norevie. Il est interdit de stocker une bouteille de gaz à l'intérieur de votre logement ou à la cave.

#### Bon à savoir

En cas d'obstruction des conduits d'aération, votre responsabilité peut être engagée s'il survient un accident.

#### conseil

Pour plus de sécurité, installez un détecteur de monoxyde de carbone.

#### rappel

Les feux à pétrole, premier facteur d'intoxication au monoxyde de carbone, sont interdits.

### Prévenir les risques liés au monoxyde de carbone

Les appareils de chauffage fonctionnant au bois, au gaz, au fuel et au charbon fonctionnent mal lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les composants de combustion ne sont pas correctement évacués. Ils sont alors susceptibles de produire du monoxyde de carbone. Ce gaz est inodore et invisible, mais provoque des nausées, vomissements, paralysie... Il est responsable de nombreux accidents chaque année dont certains sont mortels.

Pour éviter l'accident :

- n'obstruez pas les aérations de votre logement,
- n'utilisez pas de chauffage d'appoint à combustion.

En cas de doute :

- ventilez votre logement en ouvrant toutes les fenêtres,
- quittez les lieux,
- appelez les pompiers au 18 ou 112 (depuis un téléphone portable),
- prévenez Norevie.

### Prévenir la légionnelle

Vous vous êtes absentes plusieurs jours ? Faites couler l'eau de tous vos robinets avec de l'eau chaude pendant quelques minutes. Cela effacera tout risque de développement de la légionnelle dans votre robinetterie.

# comment agir après un sinistre ?

**En priorité, il faut appeler votre Centre de Relation Clientèle au 03 27 99 65 00 et prévenir votre Gestionnaire de Site, ou votre Responsable de proximité.**

Que vous soyez responsable ou victime d'un sinistre, informez votre assureur dans les 5 jours ouvrés suivant le sinistre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vous pouvez également nous envoyer des photos du sinistre par mail à [service.client@norevie.com](mailto:service.client@norevie.com).

En cas de vol, le délai est réduit à 48h. Vous devez alors joindre à votre courrier recommandé le récépissé de la déclaration faite auprès des services de police.

**Attention :** tout sinistre non signalé peut induire votre responsabilité et vous être imputé lors de votre état de lieux de sortie.

## Prévenir la présence de rats et de cafards



- Poubelles et restes de nourriture peuvent attirer des nuisibles. Jetez directement vos déchets emballés en sacs poubelles dans des conteneurs munis de couvercles.
- Conservez la nourriture le plus possible dans des boîtes ou bocaux verres hermétiquement fermés.
- Les restes de nourriture n'ont pas leur place dans les toilettes ou dans l'évier.
- Débarrassez la nourriture de vos animaux domestiques tous les soirs car cela est une source d'alimentation attractive.
- Une maison et un jardin bien rangés et soignés offrent moins de cachettes.
- Si vous utilisez un composteur, veillez à ce qu'il soit correctement fermé.

## Les punaises de lit Prévenir : quelques conseils

- Limitez les endroits où elles peuvent se dissimuler : éliminez le désordre.
- Passez souvent l'aspirateur, y compris sous les lits et derrière la tête de lit.
- Le papier peint décollé peut leur procurer une cachette éloignée des regards : retirez-le et resserrez les plaques des prises de courant.
- Scellez toutes les fissures et les crevasses sur les cadres de lit, entre les plinthes et dans les murs, les plafonds, les fenêtres, les cadres de porte et les meubles.
- Vérifiez tous les points d'entrée possibles sur les murs mitoyens ainsi que les ouvertures qui donnent accès à l'intérieur des murs (entrée de tuyauterie ou de câbles).
- Attention aux objets que vous rapportez à la maison, notamment aux meubles ou équipements d'occasion.
- Inspectez régulièrement votre domicile et votre lit.

Contactez  
le Centre de Relation Clientèle  
afin qu'une demande de  
désinfection soit faite.  
(Prise en charge : 80 % Norevie /  
20 % à charge du client)



## comment les éradiquer ?

Pour détruire les foyers de punaises de lit, il existe des actions non chimiques auxquelles vous pouvez recourir si vous réagissez dès les premiers signes de l'infestation, c'est-à-dire avant que le nombre d'insectes soit trop élevé.

**L'aspiration.** Passez minutieusement l'aspirateur sur tout le matelas et dans tous les recoins possibles du lit et autour du lit. N'oubliez pas les rideaux, les plinthes, l'arrière des tableaux... Une fois l'opération terminée, jetez immédiatement le sac de l'aspirateur.

**Le nettoyage vapeur à 120 °C.** La punaise ne résiste pas à la chaleur. Le nettoyage du matelas, des moquettes, des rideaux, des canapés, des meubles avec un nettoyeur vapeur peut aider à l'éradiquer.

**Le lavage du linge à 60 °C ou plus.** Procédez avec méthode : transportez tout le linge de lit et tous les vêtements rangés à proximité du lit dans de grands sacs poubelles bien fermés. Videz ces sacs directement dans le lave-linge, puis jetez les sacs. Même technique avec les couettes et oreillers, que vous porterez peut-être à la laverie.

**La congélation à -20 °C pendant 72 heures.** La punaise succombe au grand froid. L'une des solutions peut consister à mettre tous les textiles et petits objets infestés dans le congélateur pendant trois jours.

Ces opérations ne sont pas toujours suffisantes, surtout si l'infestation est déjà avancée. Il vous faudra alors recourir à la désinsectisation. Attention, cette opération ne doit pas se faire n'importe comment, ni avec n'importe quel produit !

Les insecticides vendus en supermarché, notamment les produits de fumigation, s'avèrent souvent inefficaces et peuvent au contraire rendre la punaise plus résistante aux substances chimiques. Vous faites courir à vous-même et à votre entourage un risque en utilisant des produits toxiques difficiles à maîtriser.